

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : joanne-laviolette-cssmv-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/5e8188435f4316ce348ed3bf>

Date d'obtention : 2025-03-10 01:41:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Dès qu'un jeune vient me voir par rapport à des images ou des vidéos qui circulent d'entamer la procédure de la trousse Sexto. Les avantages de la trousse sextos sont l'encadrement et l'uniformisation des interventions, la prise en charge rapide de toutes les personnes impliquées et la limitation des partages des photos ou des vidéos. Il faut toujours avoir en tête que nous allons travailler en partenariat souvent avec d'autres écoles.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

D'avoir un meilleur jugement, être davantage alerte et de connaître le bon protocole à suivre lors d'une dénonciation de Sexto. L'encadrement, l'uniformisation et l'efficacité des interventions sont les avantages que cette formation va m'emporter dans mes futures interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Être empathique, de ne pas les juger et de rassurer l'élève lors de l'intervention. De suivre le protocole de la trousse Sexto. Surtout ne jamais regarder les photos ou les vidéos puisqu'on peut être accusé de pornographie juvénile.